

TARIFS
HEBERGEMENT TEMPORAIRE
A COMPTER DU 1^{er} mai 2025

Hébergement temporaire effectué à l'EHPAD Saint-François :

	GIR 5 – 6	GIR 3 – 4	GIR 1 - 2
<u>Hébergement :</u>	63.37€/jour	63.37€/jour	63.37€/jour
<u>Dépendance :</u>	7.55€/jour	17.80€/jour	28.04€/jour
Tarif journalier	70.92€	81.17€	91.41€

* Veuillez-vous renseigner auprès du Conseil Départemental, pour connaître les conditions de participation.

Hébergement temporaire effectué à La Résidence Les Quatre Saisons (unité protégée du Parc) :

	GIR 5 – 6	GIR 3 – 4	GIR 1 - 2
<u>Hébergement :</u>	77.22€/jour	77.22€/jour	77.22€/jour
<u>Dépendance :</u>	7.55€/jour	17.80€/jour	28.04€/jour
Tarif journalier	84.77€	95.02€	105.26€

* Veuillez-vous renseigner auprès du Conseil départemental, pour connaître les conditions de participation.

Chaque année, les tarifs sont fixés et notifiés par le Conseil Départemental du Tarn. L'arrêté fixant les tarifs hébergement et dépendance applicables à nos EHPAD sont affichés dans chaque structure. Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander l'arrêté auprès du bureau des admissions EHPAD.